

**DAJI/2019/Décision/SI/04**

Décision portant validation de la sortie d'inventaire d'un véhicule Renault

## Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,  
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,  
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président,  
Vu le procès-verbal de remise pour aliénation de biens mobiliers en date du 24 juin 2019 portant sur l'objet de la présente décision,

### DÉCIDE

#### **Article 1 :**

Est autorisée la sortie de l'inventaire du véhicule :

- DACIA immatriculé DE-249-YF,

Ce véhicule doit être remis aux domaines.

#### **Article 2 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 12 juillet 2019

  
  
**Yvon BERLAND**  
Président d'Aix-Marseille Université